

SCÈNE NATIONALE DE L'ESSONNE, AGORA - DESNOS

Association Loi 1901

**Place de l'Agora
91000 EVRY**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Le 24 juin 2026

SCÈNE NATIONALE DE L'ESSONNE, AGORA - DESNOS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Aux Membres,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association SCÈNE NATIONALE DE L'ESSONNE, AGORA - DESNOS, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note figurant au paragraphe « Changement de réglementation comptable » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application :

- du règlement ANC N° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général,
- ainsi que du règlement ANC 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant l'ANC 2018-06 du 5 décembre 2018, applicables à compter du 1^{er} janvier 2025, ainsi que les incidences de la première application de ces règlements.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de votre Association.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

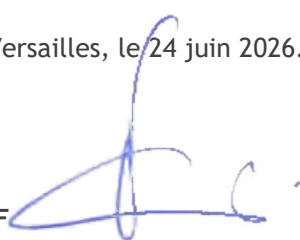
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Versailles, le 24 juin 2026.



BDO IDF
Représenté par Cora DENIS
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Frais d'établissement (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	40 652	35 301	5 351	12 605
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	72 515	56 564	15 951	20 007
Installations techniques, matériels et outillage industriels	1 005 741	595 460	410 281	375 396
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	99 150		99 150	97 350
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations	1 952		1 952	1 922
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	1 220 011	687 326	532 685	507 280
STOCKS ET EN-COURS	6 828		6 828	8 894
Matières premières et autres approvisionnements	4 488		4 488	7 554
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	2 340		2 340	1 339
Avances et acomptes sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	158 615	3 438	155 177	82 421
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	537 633		537 633	506 302
Charges constatées d'avance	24 987		24 987	54 603
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	674 317		674 317	559 453
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	1 402 380	3 438	1 398 943	1 211 673
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	2 622 391	690 763	1 931 628	1 718 953

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	219 456	189 502
Excédent ou déficit de l'exercice	- 15 395	29 954
SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)	204 062	219 456
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	218 402	194 304
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	422 463	413 761
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	59 128	53 745
TOTAL PROVISIONS (III)	59 128	53 745
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9 204	
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 079 163	912 905
Dettes issues de legs ou de donations		
Dettes fiscales et sociales	206 758	206 624
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	16 297	15 187
Autres dettes	17 486	10 776
Produits constatés d'avance	121 128	105 956
TOTAL DETTES (IV) (1)	1 450 036	1 251 447
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	1 931 628	1 718 953
(1) Dont dettes à moins d'un an (hors avances et acomptes)	1 450 036	1 251 447

Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens	5 090	5 074
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	307 619	384 554
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	3 277 386	3 292 832
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénat	85 000	40 000
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières	8 283	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		3 208
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	1 250	
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	15 231	15 018
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	3 699 859	3 740 687
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	3 763	3 343
Variation de stocks	2 065	-908
Autres achats et charges externes	1 720 178	1 814 023
Aides financières		
Impôts, taxes, et versements assimilés	30 185	30 263
Salaires	1 319 873	1 306 897
Cotisations sociales	463 858	531 675
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	90 760	82 790
Dotations aux provisions	5 383	
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	84 042	76 996
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	3 720 108	3 845 080
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-20 249	-104 393
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	4 855	3 033
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	4 855	3 033
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		

Postes	2025	2024
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	4 855	3 033
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	- 15 395	- 101 360
Produits exceptionnels (V)		190 821
Charges exceptionnelles (VI)		59 506
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		131 314
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	3 704 713	3 934 540
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	3 720 108	3 904 586
EXCÉDENT OU DÉFICIT	- 15 395	29 954
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		

Annexe



Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice comptable clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/01/2024** à **31/12/2024**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **1 931 627,70 €**.

Le résultat net comptable est **une perte** de **-15 394,70 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Événements significatifs

Evénements post-clôture

Sans impact :

Un litige avec les sociétés de location de copieurs n'a pu se régler à l'amiable. Une procédure a été engagée par l'association en 2023 afin d'obtenir le remboursement des sommes payées indûment ainsi qu'une indemnité. L'audience de plaidoirie qui devait se dérouler le 21/02/2025 a été reportée à une date indéterminée.

Autres informations significatives

- Un contrôle de la Chambre Régionale des comptes sur la période 2019-2024, s'est déroulé en juin 2024. Un rapport d'observations a été rendu au mois d'avril 2025; celui-ci indique des recommandations de régularité et de performance.

- Engagement reçus pour travaux dans le théâtre

Afin de connaître l'état de la construction une étude diagnostic sanitaire et de programmation a été demandée par la Scène Nationale.

Pour couvrir les dépenses de cette étude, des conventions ont été signées avec les tutelles pour un montant total de 125 725€; cette subvention n'est pas encore reçue. Une décision devrait être prise d'ici la fin de l'année 2026 quant au lancement de travaux au Théâtre de l'Agora d'Evry Courcouronnes au cours de l'année 2027.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Description de l'entité

LA SCENE NATIONALE ESSONNE AGORA DESNOS est une association créée en 1985. Elle a pour activité la production et la diffusion de spectacles vivants dans toutes les disciplines artistiques, en privilégiant la création contemporaine dans deux Théâtres à Evry et à Ris-Orangis.

Elle est subventionnée par l'état et les collectivités territoriales.

L'association a employé 35 personnes en moyenne sur l'année y compris les apprentis.

L'association n'a pas de bénévolat et ne fait pas appel à la générosité du public

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 actualisé du règlement ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023
- Le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, excepté le point ci-après.
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	Néant
Bureaux	Néant
Agencements	3 à 10 ans
Mobilier	4 à 10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	3 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 & 8 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	3 & 5 ans
Brevets	Néant
Autres	

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les autres créances sont essentiellement composées :

Fournisseurs (avoirs à recevoir) : 87 161 euros

Subventions : 189 590 euros

Etat TVA : 189 654 euros

Etat Impôts (carry back) : 34 483 euros

Subventions

Inscription proratisée :

Les subventions de l'association sont des subventions d'exploitation enregistrée dans un compte 74 " Subventions d'exploitation" et des subventions d'investissement dans un compte 13 " Subventions d'équipement" .

La quote-part des subventions qui financent des dépenses immobilisées est reprise en résultat d'exploitations au même rythme que l'amortissement desdites dépenses. La partie acquise mais non encore rapportée au résultat est comptabilisée en fonds propres, en subventions d'investissements.

Indemnité de départ à la retraite

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués selon une méthode actuarielle (la recommandation ANC 2013-02), en prenant des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite, la mortalité, puis ces évaluations sont ramenées à leur valeur actuelle avec un taux d'actualisation de 3.60%.

Ces engagements font l'objet de provisions au passif du bilan pour un montant de 59 128 euros .

Changements de méthodes

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, **SCENE NATIONALE DE L'ESSONNE AGORA-DESNOS** présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement.

Cette première application, analysée comme un changement de méthode comptable, a principalement conduit à des adaptations de présentation des états financiers, sans remise en cause des méthodes d'évaluation antérieurement retenues. Ces changements n'ont pas d'incidence significative sur les comptes annuels de l'exercice ni sur les principaux agrégats financiers de l'association, à l'exception des reclassements suivants entre 2025 et 2024 :

Les charges constatées d'avance au poste Créances : 24 987 € en 2025 et 54 603 € en 2024

Les remboursements d'assurance entre autres produits et non plus en transferts de charges suite à leur suppression : 5 651 € en 2025 et 0€ en 2024

Les aides financières aux contrats aidés sont enregistrées en déduction des comptes de rémunération, et non en transfert de charges pour 58 350 € en 2025 et 26 000 € en 2024.

La quote-part de subvention virée au compte de résultat, comptabilisée en produit d'exploitation au compte subventions et non plus au compte produits exceptionnels : 30 902 € en 2025 et 54 821 € en 2024

Correction d'erreurs

Changement de présentation

Au cours de l'exercice précédent, les comptes fournisseurs et clients ont été compensés automatiquement par le logiciel comptable, conduisant à une présentation non conforme au principe de non compensation prévu par le Plan Comptable Général et l'ANC 2022-06. En 2025, cette erreur a été corrigée rétrospectivement : les soldes fournisseurs et clients ont été repris en brut, en distinguant les soldes débiteurs et créditeurs.

Cette correction n'a aucun impact sur le résultat, mais modifie la présentation du bilan d'ouverture.

Les impacts chiffrés de cette correction sont les suivants :

Soit un impact global de 26 082 € à l'actif et au passif :

avant correction / après correction

2024 / 2024

Actif

- Créances clients 72 503 / 82 421
- Autres créances 490 138 / 506 302

Passif

- Dettes fournisseurs - 901 781 / - 912 905
- Dettes sur immobilisations - 10 147 / - 15 187
- Autres dettes -858 / -10 776

Total du bilan 1 692 871 € / 1 718 953 €

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences	40 652			40 652
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	73 560		1 045	72 515
Installations techniques, matériel et outillage	547 824	42 444	1 178	589 090
Autres immobilisations corporelles	369 890	71 890	25 130	416 651
Immo. en cours, avances et acomptes	97 350	1 800		99 150
Immobilisations financières				
Participations	1 922	31		1 952
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL	1 131 198	116 165	27 352	1 220 011

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Amortissements et dépréciations

Amortissements	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement			19 783	668		20 451
Concessions, brevets & licences						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles			8 264	6 586		14 850
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions			53 553	4 056	1 045	56 564
Installations techniques, matériel et outillage			301 928	40 357	1 177	341 108
Autres immobilisations corporelles			240 390	39 093	25 130	254 352
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL			623 918	90 760	27 352	687 326

Dépréciations	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Matières premières				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	3 438			3 438
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé non versé				
TOTAL	3 438			3 438

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immo. financières				
Clients douteux	4 125	4 125		
Autres créances clients	154 490	154 490		
Personnel et comptes rattachés	42	42		
Sécurité sociale et autres org. sociaux	982	982		
Impôts sur les bénéfices	34 483	34 483		
TVA	189 654	189 654		
Autres impôts				
Divers	189 590	189 590		
Groupes et associés				
Débiteurs divers	122 883	122 883		
Charges constatées d'avance	24 987	24 987		
TOTAL	721 235	721 235		
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	24 987	Charges externes période 2026
TOTAL	24 987	

Informations relatives au passif

Variation des fonds propres

Rubriques	Début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Réduction	Fin d'exercice
Situation nette					
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	189 502	29 954			219 456
Excédent ou déficit de l'exercice	29 954	-29 954	-15 395		-15 395
TOTAL	219 456		-15 395		204 061
Autres					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	194 304		55 000	30 902	218 402
Provisions réglementées					
TOTAL	194 304		55 000	30 902	218 402
TOTAL GÉNÉRAL	413 760		39 605	30 902	422 463

Provisions

Nature de la provision	À l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non-utilisées	À la clôture de l'exercice
Provisions pour risques					
Provisions pour charges	53 745	5 383			59 128
TOTAL	53 745	5 383			59 128

Provision pour Indemnité Fin de Carrière
--

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit	9 204	9 204		
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 079 163	1 079 163		
Personnel et comptes rattachés	71 293	71 293		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	113 347	113 347		
Impôts sur les bénéfices				
TVA	16 665	16 665		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	5 453	5 453		
Dettes sur immo. et comptes rattachés	16 297	16 297		
Groupe et associés				
Autres dettes	17 486	17 486		
Produits constatés d'avance	121 128	121 128		
TOTAL	1 450 036	1 450 036		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Précisions sur certains postes de passif

Produits constatés d'avance	Montant	Commentaire
Produits constatés d'avance	- 17 963	Billetterie de spectacles 2026
Subventions d'avance	- 103 166	Subventions non utilisées au 31/12/2025
TOTAL	- 121 128	

Informations relatives au compte de résultat

Concours publics et subventions

Rubriques	Union européenne	État	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation		834 286	2 369 502		73 598	3 277 386
Subventions d'investissement			55 000			55 000
TOTAL		834 286	2 424 502		73 598	3 332 386

Les subventions d'exploitation comprennent un montant de 30 902 € correspondant à la quotepart de subvention virée au résultat de l'exercice 2025.

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Fournisseurs - Factures non parvenues	556 739	
Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer	64 752	
Personnel - Autres charges à payer	6 437	
Organismes sociaux - Charges sociales sur congés payés	26 324	
Organismes sociaux - Autres charges à payer	2 484	
TOTAL	656 737	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
Clients - Factures à établir	27 065	
TOTAL	27 065	

Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Afférents à la certification des comptes	9 014	
Afférents aux services autres		
TOTAL	9 014	

Contributions volontaires en nature

Une convention d'occupation est en cours de signature entre La COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNES-SÉNART et La Scène Nationale de l'Essonne, concernant les mises à disposition des locaux et matériels des deux Théâtres à EVRY-COURCOURONNES et RIS-ORANGIS . Les montants sont estimés à 967K€uros et 73K€uros

Fiscalité

Régime fiscal

L'entité est un organisme développant des activités lucratives. Elle est entièrement soumise aux impôts au régime de droit commun.

L'entité a une créance de l'état de 34 483€, correspond à un report en arrière des déficits , demande déposée au titre de l'exercice 2022.

Le déficit fiscal restant à reporter s'élève à 105 752 euros

Opérations et engagements envers les organes d'administration de direction ou de surveillance

Information sur les rémunérations

En application de l'article 20 de la loi du 23 mai 2006 n°2006-586, l'information ne peut être fournie car elle ne concerne qu'une personne de l'association, au sens de la définition requise de plus hauts cadres dirigeants.

Les membres du bureau n'ont perçu aucune rémunération.

Opérations et engagements hors bilan

Autres opérations non inscrites au bilan

Nature de l'opération	Montant des risques et avantages attendus de l'opération	Garanties données	Autres informations
-----------------------	--	-------------------	---------------------

Le montant des engagements de location longue durée s'élèvent à 108 597€, dont 100 505€ pour des copieurs et 8 092€ pour la téléphonie.

Informations relatives à l'effectif

Effectif employé pendant l'exercice

Catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	2
Employés, techniciens, agents de maîtrise	13
Cadres et ingénieurs	10
TOTAL	25

S'y ajoute des salariés intermittents